

bulletin d'information  
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



Bulletin du  
**SNADEM – UNSA**

Syndicat National  
des Professeurs  
pour l'enseignement  
du DESSIN  
de l'EDUCATION PHYSIQUE  
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social  
Bourse du Travail  
3, rue du Château d'Eau  
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43  
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : [snadem@wanadoo.fr](mailto:snadem@wanadoo.fr)  
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €  
Abonnement 1 an : 1,52 €  
Abonnement +  
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :  
Bernard SUISSE

Imprimé au siège du  
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire  
N° 1009 S 07012  
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2008 – 2009

N° 83

Juillet – Août - Septembre  
2009

## Promotions

pas de  
dysfonctionnement  
cette année

## Hors classe

de nouvelles règles

## Salaires

quelques miettes !

*Le SNADEM  
vous souhaite  
de bonnes  
vacances*



# L'épisode manquant...

Éditorial par Bernard Suisse  
Secrétaire général

L'année 2012 devait voir une nouvelle salve de mesures – de régressions - sur les retraites, âge de départ, nombre d'annuités requises, taux des cotisations, etc. Dopé par le résultat des élections européennes et soucieux de ne pas plomber ses chances pour la prochaine présidentielle, le gouvernement a décidé d'avancer cette échéance à 2010.

Elle s'appelait Mme Marchand et enseignait le français au lycée Turgot où j'usais mes fonds de culottes. C'était avant la guerre, je veux dire avant la guerre de 1968.

Mme Marchand était une enseignante impliquée, résolument moderne. Elle ne se contentait pas d'enseigner les beautés de Molière ou les mystères de l'accord du participe passé, elle était également soucieuse de susciter chez ses élèves des réflexions sur l'évolution de la société, sur les progrès stupéfiants de la science et de la technologie. Après tout, Alexei Leonov accomplissait la première sortie dans l'espace et le professeur Barnard réussissait le prodige de faire entrer le cœur d'une jeune fille dans la poitrine de Louis Washkansky.

Un beau matin, Mme Marchand entra dans la classe tout sourire et nous proposa un alléchant sujet de rédaction : « *À l'avenir, l'homme travaillera de moins en moins. Comment envisagez-vous cette prochaine civilisation des loisirs ?* ». Et c'est dans l'enthousiasme que les plumes grattèrent le papier, évoquant avec un lyrisme échevelé la promesse de ce monde de cocagne et d'abondance que nous laissaient entrevoir les politiques et les medias (le mot n'existait pas encore), ce monde où des machines serviles et astucieuses accompliraient les tâches les plus ingrates pendant que l'humanité, enfin délivrée des malédictions du travail, de la maladie et de la misère, se gobergerait sous les cocotiers et pourrait consacrer ses innombrables loisirs à visiter des musées, à écouter ou à faire de la musique, à aimer, à rire, à regarder tomber les feuilles d'automne et s'épanouir les bourgeons du printemps. Et Henri Salvador chantait : Le travail c'est la santé, rien faire, c'est la conserver !

« *Le problème de la France c'est qu'on ne travaille pas assez et par conséquent on n'a pas assez de croissance et pas assez de pouvoir d'achat* » a déclaré le président de la République lors d'une récente allocution télévisée. Regardez l'Allemagne, regardez la Suède, nous serine-t-on, regardez l'Angleterre, regardez la Norvège : ici, on travaille jusqu'à 65 ans, ailleurs jusqu'à 67 ans, là, on travaille 50 heures par semaine, ici, c'est 70 heures.

Je n'en veux pas à Mme Marchand. Elle était sincère, elle y croyait et son raisonnement était pertinent. Mais lorsque je mets en parallèle le sujet de rédaction de mes années de potache et le discours de nos politiques aujourd'hui, je me dis tout de même que j'ai dû manquer un épisode.

**Sommaire** : page 2 : éditorial – sommaire ◆ page 3 : à vos agendas - salariales ◆ page 4 : hors classe : de nouvelles règles ◆ page 5 : promotions de la classe normale – recrutement des enseignants – nos vœux de prompt rétablissement – congé de maternité : rappel ◆ page 6 : dispositif virus H1N1 – seconde carrière des enseignants ◆ page 7 : d'une circulaire l'autre – bonne retraite Evelyne — petites annonces ◆ page 8 : les cotisations du snadem – stage de formation syndicale ◆

## *A vos agendas...*

Notre traditionnelle Assemblée Générale de rentrée aura lieu le

**JEUDI 3 SEPTEMBRE 2009**  
**de 13h45 à 16h30**  
**à la Bourse du Travail**  
**75010 PARIS – métro République**

Vous trouverez tous les détails de cet important rendez-vous dans le numéro d'Arts et Sports de rentrée mais, d'ores et déjà, réservez votre demi-journée.

## *Salariales...*

Le Gouvernement a reçu les partenaires sociaux le 24 juin pour une première séance de "négociations" sur les salaires des agents de la Fonction publique. Curieux rendez-vous où il n'y a rien à négocier. En effet, lors de la précédente négociation triennale qui s'est tenue en juin 2008 pour les années 2009, 2010 et 2011, Eric Woerth a déclaré que l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires se limiterait à 0,5% par an plus, éventuellement, un petit coup de pouce de 0,3%. Donc, 0,8% au mieux alors que le pouvoir d'achat n'en finit pas de baisser et que le problème des bas salaires devient plus que critique même dans la Fonction publique.

Pour 2009, on nous annonce 0,5% au 1<sup>er</sup> juillet et 0,3% au 1<sup>er</sup> octobre. Vous jugerez par vous-même du bond que va faire votre traitement. Le ministre continue pourtant d'affirmer sans état d'âme que le pouvoir d'achat des fonctionnaires évolue de 3% par an, beaucoup plus que l'inflation, aujourd'hui proche de zéro. Il intègre dans son calcul la moyenne des promotions et des primes, qui sont loin de toucher tout le monde. Les professeurs de la Ville savent bien qu'ils ne perçoivent jamais le moindre centime de primes, et qu'ils n'ont éventuellement droit qu'à des indemnités pour services accomplis. Comme d'habitude, on oppose les salariés du public et du privé, les personnels de catégorie A contre ceux de catégorie C, et l'on rappelle encore et toujours que les fonctionnaires bénéficient de la « protection de leur statut », alors même que la Réforme générale des politiques publiques met tout en œuvre pour le mettre à mal.

Nous avons voulu mesurer plus précisément la perte de pouvoir d'achat enregistrée depuis 15 ans par les professeurs de la Ville. Nous avons retrouvé pour cela nos anciennes grilles de salaires que nous avons réactualisées d'après les données de l'Insee, organisme qu'on ne peut guère soupçonner d'amplifier les chiffres. Un professeur stagiaire 1<sup>er</sup> échelon qui intégrait le corps en 1993 (indice 343) percevait à l'époque un salaire brut mensuel de 8839,66 francs, ce qui représenterait aujourd'hui en monnaie constante 1679,62 euros. Il n'en touche que 1595,14, avec 6 points indiciaires de plus. Un professeur au 11<sup>ème</sup> échelon (indice 655) percevait au 1<sup>er</sup> octobre 1997 un salaire mensuel brut de 17.776,16 francs, soit, d'après l'Insee, 3.163,80 euros d'aujourd'hui. À échelon égal, il n'en reçoit plus en juin 2009 que 3007,47, soit 4,95% de moins en une douzaine d'années. Encore faut-il préciser que ces calculs ne tiennent pas compte de l'augmentation des prélèvements obligatoires et que les chiffres de l'Insee font l'impasse sur bien des éléments qui ont flambé. Sans commentaire...

## *Hors classe : de nouvelles règles ...*

Ainsi que nous l'avions expliqué à l'époque, les règles pour l'accèsion à la hors classe ont été modifiées voilà trois ans. L'ancien système du quota de 15% du corps pouvant se trouver en position de hors classe a été remplacé, comme dans tous les corps de la Fonction publique, par un ratio dit : « promu/promouvables » qui fixe pour trois ans un pourcentage constant de professeurs pouvant chaque année accéder à ce grade. Ce ratio a été fixé pour notre corps à 4,2% des effectifs promovables (c'est-à-dire se trouvant entre le 7<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> échelon), ce qui représente 22 promotions annuelles depuis 3 ans. Ce pourcentage doit être renégocié dans le courant de la prochaine année scolaire. Nous espérons bien le faire réviser à la hausse.

Ce nouveau système induit plusieurs conséquences :

- le nombre de promotions est fixe pendant trois ans, ce qui n'était pas le cas auparavant où il était tributaire du nombre de collègues hors classe libérant leur place du fait de leur départ en retraite. Si certaines années étaient fastes, d'autres en revanche n'offraient que très peu de promotions possibles.
- Un collègue promu aujourd'hui à la hors classe ne gèle plus une place. Dans l'ancien système, il était important que les professeurs soient promus le plus tard possible de façon à ne pas bloquer une place pendant de nombreuses années. La règle de l'âge plancher de 54 ans qui avait été mise en place permettait à un maximum de professeurs d'accéder à ce grade avant la fin de leur carrière et d'en bénéficier dans le calcul de leur pension.

La situation a largement évolué, et le Snadem a constaté que la pyramide des âges se modifiait d'année en année. Alors qu'il fallait autrefois stagner parfois 8 ou 10 ans au 11<sup>ème</sup> échelon avant d'être promu, à cause du goulot d'étranglement que constituait la règle des 15% du corps, les tableaux d'avancement qui nous sont proposés aujourd'hui montrent que les professeurs restent de moins en moins longtemps au 11<sup>ème</sup> échelon et que ce délai tourne désormais à une moyenne de 4 ou 5 ans, voire moins et qu'il est appelé à se réduire encore. Beaucoup de collègues n'ont pas 3 ans d'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon (indice 658) au moment de leur promotion à la hors classe, ce qui implique qu'ils passent d'abord quelque temps au 5<sup>ème</sup> échelon de la hors classe (indice 687) avant d'atteindre le 6<sup>ème</sup> échelon (indice 741) puis le 7<sup>ème</sup> (indice 783) trois ans plus tard. (Ne confondez pas la grille de la classe normale et celle de la hors classe).

Toutefois, cette situation était manifestement injuste pour quelques professeurs entrés très jeunes dans le corps et qui, ayant atteint rapidement le 11<sup>ème</sup> échelon, devraient encore patienter parfois 10 ou 12 ans avant d'atteindre l'âge de 54 ans et de pouvoir espérer une promotion au grade supérieur. C'est pourquoi, suite à cette analyse, nous avons proposé à l'administration d'aménager cette règle des 54 ans pour prendre en compte ces situations atypiques, très peu nombreuses il est vrai. De la même façon, compte tenu de la paupérisation des pensions induite par la loi de 2003 (et par celles à venir), il nous a paru important que l'administration accepte de « repêcher » quelques professeurs entrés tardivement dans le corps et à qui il manquerait quelques mois pour être promus à la hors classe avant leur retraite, à la condition bien évidemment qu'ils soient au 11<sup>ème</sup> échelon et dans une position raisonnablement haute sur le tableau d'avancement.

Les règles retenues sont désormais les suivantes : La condition des 54 ans minimum dans le courant de l'année de promotion reste en vigueur, mais peuvent y déroger les professeurs qui ont au moins 5 ans et 6 mois d'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon, et dans la stricte limite de 5 places. Trois collègues cette année ont bénéficié de ce dispositif. Deux places pourront être réservées, le cas échéant, pour promouvoir des collègues âgés et sur le départ. Aucun cas cette année.

*Cette année ont été promu(e)s* : Claire Paumier, Joëlle Rechner, Geneviève Pourcel, Martine Rassinieux-Da Ros, Chantal Lagarde, Huguette Galante, Philippe Huet, Pierre Ternat, Laurence Seclet, Sylviane Cambedouzou, Philippe Locqueneux, Anne Legrain, Françoise Nicod, Anne Guidet, Philippe Marcet, Evelyne Chanodet, Didier Lefeuvre, Jean-Luc Megret, Béatrice Baudequin, Frédérique Bussillet, Françoise Soumille et Alain Monvoisin.

## **Promotions de la classe normale ...**

Le 18 juin dernier les élus paritaires du Snadem ont ratifié les promotions de la classe normale pour l'année scolaire 2008-2009. Après les innombrables erreurs, omissions ou aberrations qui nous avaient amenés à refuser d'entériner les tableaux l'année dernière, nous avons eu la satisfaction de constater que, pour cette année, les documents fournis par l'administration étaient corrects. Cette année 272 collègues étaient promouvables. 61 ont été promus au grand choix, 81 au choix et 44 à l'ancienneté.

Comme chaque année le Snadem a informé personnellement par courrier tous les collègues concernés de la décision de la CAP.

## **Recrutement des enseignants...**

A partir de 2010, les modalités de recrutement des enseignants de l'Éducation nationale du 1<sup>e</sup> et du 2<sup>e</sup> degrés vont changer. Pour être titularisé il faudra être admis au concours de recrutement choisi et valider un diplôme de Master 2.

À titre transitoire, les étudiants actuellement inscrits à l'IUFM et qui préparent le concours de professeur des écoles seront classés PE2 (Professeur des écoles – 2<sup>ème</sup> année de formation), à la condition bien entendu qu'ils aient réussi le concours 2008-2009. A partir de la prochaine année scolaire, il faudra obligatoirement justifier d'un Master 1 pour présenter ce concours. Les candidats qui le réussiront seront intégrés comme stagiaires pendant un an, mais ils ne pourront de toute façon pas être titularisés avant l'obtention du Master 2 qu'ils pourront passer pendant cette année de stage.

L'Unsa et tous les syndicats d'enseignants ont vivement dénoncé ces nouvelles dispositions qui ne visent qu'à faire encore des économies pour l'État qui s'épargnera une bonne partie du coût de la formation des maîtres. Pour les étudiants et leurs familles, ce sera de lourdes dépenses supplémentaires à assumer avant de pouvoir trouver un emploi rémunéré.

En tout état de cause, puisque cette réforme est désormais actée, le corps des Professeurs de la Ville doit lui aussi s'aligner sur ces nouvelles règles de recrutement sous peine de se dévaloriser par rapport aux enseignants de l'État auquel notre statut fait référence. Le prochain concours d'EPS qui aura lieu dans le courant de l'année prochaine reste annoncé au recrutement niveau licence, ce qui sera déjà un décalage avec les nouvelles règles en vigueur. Bien des questions restent en suspens et notamment à propos de la formation initiale.

Dès la rentrée, nous interpellons l'administration sur ce sujet que nous aborderons le 8 septembre au cours de l'audience prévue avec Mme Colombe Brossel, adjointe au maire chargée des Affaires scolaires.

### **Nos vœux de prompt rétablissement...**

Nous avons appris que Mme Awa Tal, responsable de l'UGD musique, connaissait actuellement des ennuis de santé qui l'obligeaient à se tenir éloignée de ses activités professionnelles. Le Snadem espère vivement que ses soucis ne seront que passagers et lui souhaite très sincèrement un rapide rétablissement.

### **Congé de maternité : rappel...**

L'article 30 de la loi 2007-293 du 5 mars 2007 permet, sous réserve de fournir un certificat médical, de demander le report de trois semaines du congé prénatal en congé postnatal, sans modifier la durée totale de ce congé.

Une opportunité qui peut s'avérer intéressante.

## **Dispositif virus H1N1...**

C'était la grippe mexicaine, ce qui n'a pas manqué de froisser les Mexicains ; c'est devenu la grippe porcine, diplomatie oblige, mais ce qui n'a pas manqué de scandaliser à leur tour les éleveurs de porcs ; c'est désormais le virus H1N1, politiquement correct à défaut d'être inoffensif.

28 élèves contaminés ayant été recensés, trois établissements parisiens du 15<sup>ème</sup> arrondissement ont été fermés par mesures sanitaires en cette fin d'année scolaire. On ignore comment la situation évoluera ces prochains mois. De nombreux scientifiques ont évoqué le risque d'une pandémie automnale virulente. Lors du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) de la Dasco qui s'est tenu le 25 juin dernier, Mme Colombe Brossel, adjointe au maire chargée des Affaires Scolaires, a dévoilé les grandes lignes du plan qui sera mis en œuvre si nécessaire.

Mme Brossel a rappelé que l'administration parisienne n'était en rien décisionnaire des mesures appliquées, mais qu'elle se conformerait aux directives nationales données par le Ministère de la Santé et les autorités sanitaires. Outre une phase d'information par voie d'affiches dans les écoles, de messages ciblés et de « fiches réflexes » en direction des personnels et des intervenants de la vie scolaire, le dispositif prévoit la fermeture des établissements d'enseignement au niveau 5b (risque imminent de pandémie) et des restrictions dans les transports au niveau 6 (pandémie). Un plan de continuité des services sera mis en place, prévoyant la réquisition d'agents administratifs. Dans le cas d'une pandémie grave, certaines écoles pourraient être transformées en centres d'accueil, de consultations, voire de vaccination. Ces tâches incomberaient exclusivement à des professionnels de santé, médecins, infirmiers, etc.

Et les professeurs de la Ville ? Nous avons eu connaissance d'un document de l'Education nationale qui envisage un suivi pédagogique (via Internet ?) pour les élèves privés d'école. Si un tel dispositif est envisageable pour le français ou les mathématiques, il nous paraît assez difficile à mettre en place pour un sport collectif, une chorale ou une fresque murale. On peut tout de même espérer qu'aucune de ces mesures ne s'avèrera nécessaire et attendons sans céder à la panique.

## **Seconde carrière des enseignants...**

C'était une des mesures prévues dans la réforme des retraites de 2003 : la possibilité d'une seconde carrière pour les enseignants a été mise en place à l'Education nationale. Le but est de permettre à des professeurs de « **changer de fonction ou de métier à une période de leur carrière, changer de niveau d'enseignement, accéder à des fonctions de direction ou d'inspection ou entreprendre une seconde carrière dans un autre secteur d'activité que l'enseignement** ».

Ce dispositif s'adresse aux enseignants des premier et second degrés des écoles, collèges et lycées ayant au moins 15 ans de services d'enseignement. Les intéressés peuvent faire évoluer leur carrière vers des emplois des administrations de l'État, des collectivités locales, des établissements publics administratifs et de la fonction publique hospitalière. Cette mobilité s'exerce par la voie d'un détachement d'un ou deux ans sur des emplois de niveau équivalent aux précédentes fonctions. La rémunération est au moins équivalente à celle perçue dans l'emploi d'origine.

Ces dispositions ne concernent pour le moment que les personnels de l'Education nationale. Nous savons combien l'enseignement est usant, et le sera encore bien davantage lorsque les carrières s'allongeront, ce que nous promet le gouvernement. Ces possibilités intéresseraient sans doute certains d'entre nous, ne serait-ce que pour une mobilité géographique et nous demanderons à ce que soient étudiées les possibilités de les appliquer également au corps des Professeurs de la Ville.

## D'une circulaire l'autre...

<b>Jeudi 28 mai</b>	Le Snadem siège au Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes en formation de recours disciplinaire.
<b>du Lundi 8 au 12 juin</b>	Stage de formation syndicale organisé par le Snadem.
<b>Vendredi 12 juin</b>	Conseil syndical du Snadem.
<b>Lundi 15 juin</b>	Les membres de l'Unsa-Administrations parisiennes, dont le Snadem, siègent au Comité d'Hygiène et Sécurité de la Commune.
<b>Jeudi 18 juin</b>	Les élus paritaires du Snadem siègent à la CAP n° 21 pour les promotions des Professeurs de la Ville.
<b>Jeudi 25 juin</b>	Le Snadem siège au Comité d'Hygiène et Sécurité de la Dasco.
<b>Lundi 29 juin</b>	Le Snadem rencontre la Direction des Ressources Humaines.
<b>Mardi 30 juin</b>	Le Snadem siège avec l'Unsa au Comité Technique Paritaire de la Commune.

## Bonne retraite Evelyne...

Notre collègue Evelyne CLOTES, professeur d'éducation physique et sportive, a décidé de faire valoir ses droits à retraite. Elle met donc fin à une longue carrière d'enseignante commencée dans le secondaire puis continuée dans le corps des Professeurs de la Ville.

Après plusieurs établissements, elle se fixera définitivement à l'école des Récollets (10<sup>ème</sup>) pour y effectuer les vingt dernières années de sa carrière.

Militante convaincue, Evelyne a été l'une des premières adhérentes du Snadem. Elle en deviendra d'ailleurs élue paritaire lors des élections professionnelles de 2004-2005. A ce titre, le Snadem la remercie chaleureusement pour son action durant son mandat de représentante du personnel, elle qui a connu et participé à tous les combats menés pour la défense de notre Corps.

Sportive particulièrement active et performante, elle a participé durant plusieurs années aux championnats de France de la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail), accédant à plusieurs podiums. Elle a également été monitrice dans les CIS (Centres d'Initiation Sportive). Evelyne continue de pratiquer ses multiples spécialités que sont la gymnastique, la danse, le ski, la planche à voile et la randonnée en montagne.

Que cette nouvelle vie continue de lui procurer le bonheur qu'elle affirme avoir trouvé durant son activité professionnelle.

Le Snadem lui souhaite bien sincèrement une retraite heureuse pleine de découvertes et de joie.

Un grand merci à notre Camarade.

## Petites annonces...

**A louer à la semaine ou à la quinzaine, maison à Pornic (Loire-Atlantique), 110 m<sup>2</sup>, 3 chambres, à 800 m de la plage. Petit prix pour collègues uniquement. Renseignements au 06 70 72 17 44.**

**A vendre, saxophone alto professionnel SELMER, modèle Super Action 80 série II, verni doré, bon état. Avec étui de transport. 1.500 euros. Contacter Patrick Paquignon au 06 08 06 54 51.**

**Cherche professeur d'EPS de la Ville de Paris, spécialiste Basket, pour encadrer les cours de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers, le lundi soir de 20h à 22h30. 90h de vacances annuelles payées 40 euros/h. Contacter Olivier au 06 83 29 39 06.**

## *Les cotisations du Snadem...*

Elles n'ont pas augmenté depuis trois ans, ce qui est loin d'être le cas de toutes les dépenses de fonctionnement auxquelles notre syndicat doit faire face quotidiennement. Les prix du papier, du timbrage des courriers, du routage de notre journal, du téléphone, des fournitures fongibles, du renouvellement du matériel informatique et d'impression obsolètes ou ayant rendu l'âme... bref, la liste est longue et récurrente.

C'est pourquoi, une fois toutes ces considérations prises en compte, nos cotisations subiront une augmentation à partir de la rentrée prochaine. Elles resteront malgré tout très inférieures à celles des autres organisations syndicales et toujours tempérées par la déduction fiscale de 66 %.

Outre le paiement traditionnel par chèque (avec versement échelonné possible), le système Internet via Paypal, nous mettrons en place dès la rentrée la possibilité d'opter pour un prélèvement automatique en une ou plusieurs fois, éventuellement reconductible.

Mais la principale richesse d'une organisation syndicale ne tient pas seulement dans les cotisations de ses adhérents, même si elles sont indispensables. C'est par le militantisme de chacun, au sein de ses établissements et auprès des collègues, que se construit un syndicat fort, reconnu, respecté et efficace. N'oubliez pas que le Snadem n'est qu'un outil, votre outil.

## *Stage de formation syndicale...*

Il s'est tenu des 8 au 12 juin et a rassemblé une vingtaine de collègues. Les intervenants, outre les permanents du Snadem, étaient :

- Patrick Gonthier (secrétaire général de l'Unsa-Éducation),
- Samy Driss (secrétaire national de l'Unsa-Éducation),
- Thierry Delgrandi (secrétaire général de l'Unsa-Administrations parisiennes).

Parmi les thèmes abordés :

- l'histoire du syndicalisme et du Snadem au sein de la FEN et de l'UNSA,
- une présentation de l'Unsa-Administrations parisiennes (2<sup>ème</sup> organisation de la mairie) et des syndicats parisiens qui la composent : le Snadem (catégorie A), le syndicat Autonome (catégories B et C), le syndicat des Attachés (catégorie A), le SNEA (musiciens et professeurs de conservatoires, catégories A et B), le SIPP (Syndicat Indépendant de la Préfecture de Police), le syndicat du CASVP (Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris) et l'Unsa-Police,
- la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP),
- les nouvelles réformes de la formation, de la mobilité, le « document unique » et les conditions de travail.

Une semaine de travail et de débats fructueux qui ont permis aux uns et aux autres d'échanger, de confronter leurs difficultés et leurs aspirations et de mieux appréhender l'outil syndical, sa force et ses limites.

Fort de la satisfaction générale, et si la demande le justifie, nous ne manquerons pas d'en organiser un autre très prochainement. Nous vous rappelons par ailleurs que le Conseil syndical du Snadem doit statutairement être renouvelé l'année prochaine. Avis aux bonnes volontés !